

**COMMUNE DE RIXHEIM
ARRETE N°129/DIV/2018**

Mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R 153-8 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-3 et R 123-9 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 19/03/2018 désignant Monsieur Bernard-Louis CUENE Directeur Régional des conditions de travail retraité en qualité de commissaire enquêteur ;

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 AVR. 2018
de MULHOUSE

Arrête :

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de RIXHEIM, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols, pour une durée de 33 jours à compter du 26 avril 2018.

Article 2

Monsieur Bernard-Louis CUENE Directeur Régional des conditions de travail retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Article 3

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de RIXHEIM pendant une durée de 33 jours consécutifs du 26 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

**Lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 15h**

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de plan local d'urbanisme avec évaluation environnementale, arrêté par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2017, du bilan de la concertation détaillé dans cette délibération, des avis et observations émis lors de la consultation sur le projet de PLU arrêté ainsi que d'une note relatant les éléments de l'article R 123-8 du code de l'environnement.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Rixheim 28 rue Zuber 68170 RIXHEIM.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@rixheim.fr

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune www.ville-rixheim.fr/urbanisme.html pendant toute la durée de l'enquête du 26 avril 2018 au 28 mai 2018.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Rixheim, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1^{er} alinéa ci-dessus) bureau 14.

Article 4

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme et son résumé non technique, compris dans le dossier du projet de plan local d'urbanisme, sont consultables en mairie dans le cadre de l'enquête publique sur ce plan (en version papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune.

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement daté du 15 février 2018, est consultable à la mairie de Rixheim dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (en version papier et sur poste informatique bureau 14) ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Rixheim :

- le 26 avril 2018 de 9 h à 11h,
- le 2 mai 2018 de 14 h à 16h,
- le 14 mai 2018 de 17 h à 19h
- le 25 mai 2018 de 12 h à 14 h

Article 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Rixheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. le Maire à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Mulhouse pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Article 7 :

Le maître d'ouvrage du projet de Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Rixheim. Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Maire de Rixheim, à la mairie à l'adresse suivante : 28 rue Zuber 68170 RIXHEIM.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.
Cet avis sera affiché notamment en mairie de Rixheim.
Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Article 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du P.L.U.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Département du Haut-Rhin
Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
Monsieur Bernard-Louis CUENE, commissaire-enquêteur
Pour exécution, chacun en ce qui le concerne

Fait à RIXHEIM, le 5 avril 2018.

Le Maire :



Ludovic HAYE

SOUS-PREFECTURE
- 6 AVR. 2018
de MULHOUSE

Transmis à M. le Sous-Préfet le 6.04.08.

Publié

Notifié le 19 AVR. 2018



Certifié exécutoire
Le Maire

Pour ampliation

Rixheim,
le

10 AVR. 2018



Le Maire

Pour le Maire et par délégation
le Directeur Général des Services :

Olivier CHRISTOPHE